



MAIRIE DE GERVANS

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-sept, le dix juillet, le Conseil Municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal CLAUDEL, Maire.

Présents : M. Jean Sébastien GUIER, Mme Christine JULLIEN, M. Philippe MILAN, M. Nicolas BAUGIRAUD, Mme Valérie BOURGEAT, M. Dominique BRUNEL, M. Gilles JUVEN, M. Daniel HUGOUD, M. Olivier MANEVAL, Mme Corinne CHEVAL, M. Christian DELAS.

A donné procuration : M. Sauveur CATALANO à Mme Corinne CHEVAL
M. Jean Marc KEHRWILLER à M. Pascal CLAUDEL

Absente excusée : Mme Christelle FOSSE

Date de la convocation : 19 mai 2017

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19h00

- M. Olivier MANEVAL est nommé secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 mai 2017

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

2) POINT FINANCIER

M. Philippe MILAN, adjoint aux finances, présente le projet arrêté à fin juin 2017 du Compte Administratif de la commune, élaboré par la commission finances qui s'était réunie en date du 5 juillet 2017

3) DELIBERATIONS

- Octroi d'une subvention exceptionnelle

M. le Maire informe le Conseil municipal d'avoir reçu un courrier en mairie, dans lequel M. Laurent HABRARD présente l'association "L'art en poche", dont la vocation est d'apporter un soutien aux jeunes népalais à travers le spectre des arts théâtraux. M. le Maire propose de verser **200 €** à cette association.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Travaux du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veune**

M. le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de voirie vont être réalisés sur la R.D. entre l'entrée du village, et la R.N.7: Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veune remplace la conduite d'eau de diamètre 80mm en PVC par un diamètre de 125mm en fonte afin d'assurer la défense incendie du bas du village.

Le coût du devis pour l'augmentation du diamètre de la conduite est de : **7759 € HT soit 9310.80 € TTC.**

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

• **Tarifs de la cantine pour la prochaine année scolaire 2017 / 2018**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un nouvel appel d'offre a été lancé par les communes de GERVANS, EROME et SERVES, afin de rechercher un nouveau prestataire pour la fourniture des repas, étant donné que ceux actuellement fournis par la société S.H.C.B. ne sont pas satisfaisants en qualité.

4 sociétés ont répondu :

- GUILLAUD Traiteur à LA CÔTE ST ANDRE,
- PLEIN SUD à MONTELIER
- S.H.C.B. à CLAVEYSON
- TERRES CUISINE

2 sociétés ont été sélectionnées : GUILLAUD Traiteur à LA CÔTE ST ANDRE, PLEIN SUD à MONTELIER

M. le Maire indique que les communes d'ARRAS, COLOMBIER-LE-JEUNE, ST-BARTHELEMY-LE-PLAIN, VION, SECHERAS, CHEMINAS, se fournissent chez "PLEIN SUD" et en sont très satisfaits.

Christine JULLIEN dit que "PLEIN SUD" privilégie un approvisionnement chez les fournisseurs locaux, et propose des repas adaptés en fonction des âges.

La société "PLEIN SUD" propose un tarif du repas à **3,12 €**. En s'engageant pour une durée du contrat de 3 ans, le coût du repas sera de **3.06€**.

M. le Maire propose enfin de réévaluer le coût de vente du ticket de repas pour la rentrée scolaire 2017 - 2018, qui passerait à **3,70 €** au lieu de **3,50 €**.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

• **Tarifs de la garderie pour la prochaine année scolaire 2017 / 2018**

M. le Maire informe le Conseil municipal que le tarif horaire actuel pour la garderie après les cours est d'environ 0,35 € de l'heure pour un tarif annuel de 160€.

La Mairie de SERVES a constaté que des enfants sont à la garderie alors que les parents sont à leur domicile cela entraîne la présence d'une personne supplémentaire. Devant ce constat, les Maires du RPI envisagent le projet de passer à un mode de facturation différent: Une réflexion sera conduite pour étudier cela.

Pour l'année scolaire à venir, il a été proposé de réévaluer les abonnements suivants :

- Forfait mensuel passe de **35 € à 50 €**
- Forfait trimestriel passe de **80 € à 100 €**
- Forfait annuel passe de **160 € à 180 €**
- Ticket journalier demeure inchangé à **5 €**
- Pénalité par 1/2 h de retard demeure inchangée à **5 €**

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Virements de crédits**

M. le Maire informe le Conseil municipal que lors des travaux de la rue de l'école, il a fallu déplacer le branchement aux eaux usées de M. Roland GOUMA.

Dans le budget assainissement, il avait été budgétisé au chapitre 23 la somme de 10000€ pour la réalisation des branchements de M.HUGOUD Geoffrey et de M.HABRARD Laurent. La réalisation de ces 2 branchements a coûté la somme de 7788€.

Le déplacement du branchement de M. Roland GOUMA a coûté la somme de 2724€.

M. le Maire propose donc d'effectuer les opérations suivantes:

On prélève 2600€ du chapitre 016 en dépenses d'investissement, que l'on vire au chapitre 23 en dépenses d'investissement et par opération d'ordre, on équilibre les chapitres 23 en dépenses de fonctionnement et 21 en recettes d'investissement.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Désignation d'un référent jeunesse auprès de "ARCHE AGGLO"**

M. le Maire informe le Conseil municipal que "ARCHE AGGLO" demande de désigner d'un élu par commune, au titre d'interlocuteur référent pour la "ressource jeunesse".

M. Nicolas BAUGIRAUD propose sa candidature.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Nouveau contrat de remplacement de la secrétaire de mairie**

M. le Maire informe le Conseil municipal que la secrétaire de mairie sera absente du 22 août pour 1 mois car hospitalisée.

Par conséquent, il a proposé à Mme Geneviève FERRIERE, la personne qui gère actuellement la comptabilité de la Régie Electrique Municipale de Gervans, et du S.I.A de prendre la charge du poste de secrétaire, pendant ce mois-là.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

3) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Remplacement d'un membre du personnel de l'école**

M. le Maire informe le Conseil municipal que Madame Marie-Paule RANC a décidé de mettre un terme à son contrat d'agent social à la date du 31 août 2017.

Un appel à candidatures a donc été émis par la commune de GERVANS.

4 candidates se sont manifestées. Elles seront reçues en mairie pour un entretien individuel.

- **Changement de gérant du commerce multi-services "LA TREILLE"**

M. le Maire informe le Conseil municipal que le fonds de commerce du multi-services "LA TREILLE" a été revendu par Madame Sonia ROHAERT à un couple habitant ANNECY. Ce couple désire en faire un lieu de restauration sur le

modèle de "bistrot de pays", l'épicerie étant conservée. L'ouverture est prévue pour début septembre 2017.

Le bail actuel auprès de la société "FBTT", datant de 2008 et d'une durée de 9 ans, ne sera pas repris par les nouveaux gérants, conformément à leur souhait. Ce bail est en cours de révision par la Mairie.

- **Horaires de présence des enfants à l'école**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'à compter de la prochaine rentrée scolaire 2017/2018, la durée hebdomadaire qui était de 4 jours et demi, passera à 4 jours.

Les horaires des cours seront :

- Le matin : 8 h 50 à 11 h 50
- L'après-midi : 13 h 30 à 16 h 30

D'autre part, les T.A.P. "Temps d'Activités Périscolaires" seront supprimés.

- **Contestation de la procédure de vente du "Clos des vignes"**

M. le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement de la procédure judiciaire engagée par la Mairie, contestant les conditions financières de cession du "Clos des vignes" à la SDH.

L'Expert judiciaire en immobilier, auprès la Cour de GRENOBLE, a rendu son avis :

Le préjudice financier total (terrains et habitations) subi par la commune est évalué à : **783000 €uros**

- **Travaux de sécurisation piétonnière de la Rue de l'école**

M. le Maire informe le Conseil municipal que des potelets ont été mis en place sur le parcours de la Rue de l'école.

- **Aide au financement du permis de conduire**

M. le Maire informe le Conseil municipal que 2 jeunes Gervandois ont déposé un dossier de candidature auprès de la Mairie.

Une aide de 300€ au financement de leur permis de conduire, leur a été octroyée, en contrepartie de travaux qu'ils réaliseront au service de notre collectivité, pour une durée de présence de 35 heures.

La séance est levée à 20h30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Le 25-09-17 à 19h00

Prochaine réunion de la commission CCAS : Le 24-07-17 à 18h30

**Le Secrétaire de Séance
O.MANEVAL**

**Le Maire
P.CLAUDEL**